



Direction Générale des Services  
Secrétariat Général

EXTRAIT N° 39/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20220705-39-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2022

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 28 juin 2022

Séance du **05 juillet 2022**

\*\*\*\*\*

Présidence de M. Fred Michel **TIRAULT, Maire**

Mme Judith **DIALLO, Secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

L'**An Deux Mille Vingt-deux**, le mardi 05 Juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**AMENAGEMENT D'UNE LIGNE DROITE D'ATHLETISME SUR LE STADE ANDRE KABILE**

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 18h40) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE (arrivée à 18h16) - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - Mme Maryse GOUJON - M. Guibert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Kitty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE (Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :**

- M. Thierry DORVAN à M. Erick PIGNOL
- M. Christian MARTIAL à M. Athanase MONDESIR
- M. Steve ALLONGOUT à M. Guybert FIRMIN
- Mme Huguette DELEM à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Lindsay SAINT-PIERRE à M. Fred Michel TIRAULT

**Étaient absents (es) :** - Mme Annie GROS-DUBOIS

- Mme Stéphanie PARTY
- M. Olivier BERISSON
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- M. Mickaël LAURENT

\*\*\*\*\*

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Judith DIALLO est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

Le Maire expose :

L'absence d'équipements sportifs spécifiques à l'athlétisme a longtemps contraint les clubs successifs de notre territoire à proposer un seul type de discipline à ses adhérents : la course longue. Ces associations spiritaines qui se sont succédées ont peiné à exister durablement, notamment à cause du manque d'attractivité pour le jeune public.

L'année 2018 a vu la création du CAPS (Club d'Athlétisme Plus Spiritain) dont le principal objectif est de former des jeunes spiritains aux diverses disciplines d'athlétisme (course longue, vitesse, sauts, lancers).

Pour accompagner cette association et contribuer à sa pérennité, la Ville envisage d'aménager de nouvelles installations spécifiques qui contribueront par ailleurs à étendre l'offre en matière d'activités sportives sur le territoire, et plus particulièrement créer de l'attractivité pour l'athlétisme.

Si le projet initial était la création d'une piste d'athlétisme en TARTAN autour de l'aire de jeu du stade André KABILE, le coût élevé d'un tel ouvrage a imposé des choix. C'est pourquoi la ville propose dans un premier temps la construction d'une ligne droite d'athlétisme, qui pourra être suivie de l'aménagement de la boucle entière.

Cette piste de 5 couloirs sera réalisée en enrobé avec un revêtement homologué de type SPORTFLEX.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **245 000,00 € HT**.

Dans le cadre de cette opération, un accompagnement financier sera recherché auprès de l'Etat (nouveaux dispositifs France relance, A.N.S., DETR, DSIL), de la Collectivité Territoriale de Martinique (nouveau dispositif de soutien Plan de relance, ACTC) et de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (fonds de concours).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

- 1. APPROUVE le projet de création d'une ligne droite d'athlétisme sur le stade A. KABILE.**
- 2. AUTORISE le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches techniques, administratives et financières en vue de la réalisation de cette opération.**
- 3. AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h40. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **05 juillet 2022**.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture de l'arrondissement du MARIN, le

**17 AOUT 2022**

